

GRAND CONSEIL La demande d'arrêt du renvoi forcé des requérants d'asile déboutés est envoyée en commission, au terme d'un long débat tendu.

Sans pouvoir décider, les députés se déchirent autour des «523»

Une commission du Grand Conseil planchera sur une motion demandant la renonciation aux mesures de contrainte pour les requérants d'asile déboutés, dits «523». Le texte était présenté par la gauche et une minorité de droite. Après un long débat hier, le gouvernement a usé de son droit de renvoi direct et sans vote d'une motion à une commission.

La majorité absolue réunissant la gauche du Grand Conseil et une minorité de droite sera restée virtuelle. Certes, 91 signatures, sur 180 députés, avaient bien été apposées il y a une semaine au bas de la motion, présentée par le radical Serge Melly; mais il n'y a pas eu de vote hier après-midi. Car, par la voix de Jean-Claude Mermoud, le Conseil d'Etat a usé de son droit de renvoi direct d'une motion à l'examen d'une commission. Et quand bien même il ne l'aurait pas fait, dix élus auraient pu le demander pour aboutir au même résultat.

Eminemment émotionnel et politique, le dossier des «523» requérants d'asile déboutés était une nouvelle fois à l'ordre du jour du Parlement vaudois. Un débat très attendu, même si l'on



A quelques minutes du débat sur les requérants déboutés, les Erythréens et Ethiopiens hors «523» et menacés de perdre leur droit de travailler ont manifesté devant le Palais de Rumine pour la troisième semaine consécutive. Cette fois, quelques députés de gauche sont venus les soutenir.

pouvait augurer de son issue. Après l'annonce, le 20 mai par l'Exécutif, de la fin du moratoire sur les mesures de contrainte, la gauche a préparé une motion demandant la renonciation à ces

renvois forcés et aux mesures «discriminatoires», comme l'interdiction de travailler, ainsi que la création d'une commission consultative d'experts chargée de réexaminer chaque dossier.

Hier après-midi, le débat fut à la fois de fond et de forme. Deux heures de discussion, pas moins de 36 interventions et une atmosphère tendue, ponctuée d'applaudissements, de cris,

voire de huées. Socialistes, Verts et populistes étaient unis pour l'occasion aux deux PDC, ainsi qu'à une poignée de radicaux et libéraux. Face à eux, l'UDC en bloc et la majorité des groupes radical et libéral.

«Inutile de vous entêter, vous n'avez pas le monopole du droit et de la légalité», a lancé Serge Melly. Quand la loi est injuste, il ne faut pas l'appliquer, ni laisser place à l'arbitraire. — «Il faut obtenir un sursis de quelques mois pour réexaminer tous les cas, a appuyé la radicale et municipale lausannoise Doris Cohen-Dumani. On ne marchandait pas avec les êtres humains.» — «Le Canton a de nombreux arguments à faire valoir à Berne pour surseoir à cette situation: ne nous confions pas au juri-disme de bas étage», a encore plaidé, comme beaucoup d'autres, la socialiste Josiane Aubert.

La droite a rétorqué en défendant le droit. «Vaud peut-il toujours se comporter comme une exception, a demandé l'UDC François Brélat. Une fois tous les recours épuisés, et si la personne ne veut pas partir, on ne peut que l'y contraindre.» «Cette motion est humainement inadmissible, juridiquement in-

soutenable et politiquement irresponsable», a résumé le libéral Philippe Leuba. «Certes, nous avons une dette morale envers ces gens; mais nous devons les contraindre à partir par égalité pour les autres personnes déjà renvoyées parce qu'elles n'étaient pas des réfugiés», a renchéri le radical Charles-Pascal Ghiringhelli.

Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud est enfin venu clore la passe d'armes. Inflexible, même s'il réserve sa position en attendant une nouvelle discussion avec ses collègues, suite au débat d'hier. «Sur la base d'éventuels nouveaux éléments, il est toujours possible de réexaminer certains cas. Mais sinon, nous sommes obligés de considérer pour les autres que la procédure d'intégration n'a pas abouti. A quoi servirait cette motion? A créer une loi spécifique à ces personnes? Juridiquement, ce n'est pas défendable, d'autant plus que tout cela est de la compétence fédérale. La voie de l'aide au retour est toujours ouverte à ceux qui le veulent: j'espère qu'au moins certains y réfléchiront, plutôt que de cultiver un vain espoir de rester ici.»

GRÉGOIRE NAPPEY

GRAND CONSEIL EN BREF

Assermentation Le Parlement compte un nouveau député en la personne du libéral Nicolas Daina. Ancien collaborateur du conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, il remplace François Pittet.

Cercles étrangers Le gouvernement estime que la nouvelle loi sur les auberges et débits de boissons ne menace pas l'existence des cercles étrangers. La commission, qui a approuvé la réponse du Conseil d'Etat au postulat du socialiste Laurent Ballif, a été suivie par les députés.

Péréquations intercommunales Pour leur nocturne, les députés se penchaient hier soir sur le projet de loi sur les péréquations intercommunales, dont le but est de permettre une meilleure répar-

tition des charges entre les communes, en offrant des solutions aux problèmes des villes-centres; celles-ci se plaignent depuis longtemps de supporter des charges qui devraient être mieux réparties entre les usagers réels. Le projet prévoit notamment de prendre en compte le coût des transports scolaires et l'entretien des forêts. Après un long débat, le Parlement est entré en matière par 108 voix contre 28 et 4 abstentions. Toutes les formations ont soutenu le projet, sauf les libéraux et quelques radicaux. Les députés n'ont pas été plus loin que le premier article de la loi, en raison d'oppositions soulevées par les libéraux contre la notion de ville-centre, selon eux mal définie.

J.-M.J./F.O.G.

EXPULSIONS NOUVEAU RENVOI FORCÉ HIER. Les médecins au front

Alors que des patrons n'hésitent pas à manifester leur solidarité en faveur des requérants déboutés (24 heures de lundi), une corporation sort du silence: les médecins. Près de 150 praticiens vaudois ont lancé un appel dans différents journaux. Via un encart publicitaire, ils expriment leur «plus vive inquiétude pour la santé et le sort des requérants de longue date que le gouvernement a décidé de bannir de notre canton par la force». Pour les médecins, expulser les requérants de Suisse, c'est les renvoyer dans une patrie qui leur est devenue étrangère. «Parce qu'elle ne les a pas protégés, les a maltraités, a failli en tuer certains, sans parler de leurs enfants qui n'y sont même pas nés! Ce serait commettre une injustice que le serment fondateur de notre

éthique nous impose de dénoncer.»

Un requérant à Sarajevo

Détenu depuis le 27 mai au centre de Frambois (GE), un Bosniaque a été renvoyé de force à Sarajevo hier. L'homme de 35 ans est, selon la Coordination asile, un rescapé des camps mis en place par les Serbes durant la guerre. De son côté, le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud soutient que, selon la Commission fédérale de recours en matière d'asile, le requérant était dans l'armée de 1992 à 1996. Par ailleurs, l'autre Bosniaque enfermé à Frambois (24 heures d'hier), a obtenu hier un recours, à en croire son avocat, le député socialiste Nicolas Mattenberger: son cas sera donc réexaminé.

J.-M. J./G. N.

COMMENTAIRE GRÉGOIRE NAPPEY

Et maintenant?...

Y avait-il quelqu'un pour s'imaginer que le débat d'hier sur les «523» allait changer quelque chose? Probablement pas: il s'agissait avant tout d'un acte politique. Gauche et minorité de droite voulaient faire pression, tout en sachant très bien que le reste du clan bourgeois brandirait l'étendard libéraliste. Que fera le Conseil d'Etat? Tenir compte de la pression politique — alors que rien ne l'y contraint — et annoncer un nouveau moratoire? Ou poursuivre les mesures de contrainte? Ce qui est sûr, c'est que la motion n'a aucune chance sur le terrain juridique, où règne le droit fédéral. En outre, le seul

processus de nomination puis de réunion de la commission peut déjà reporter le prochain épisode parlementaire à la rentrée après l'été. D'ici là, combien de personnes concernées seront encore en Suisse? Hier, le débat a opposé le droit du cœur. Comme depuis un an. La gauche — et elle le sait très bien — n'a finalement fait que lancer un cri de protestation, auquel, en face, on avait bon dos, non sans malaise parfois, de répondre par un juridisme borné. Le problème est qu'il n'est pas sûr que la meilleure tactique soit d'entretenir l'espoir des seules victimes de l'exception vaudoise: ceux que l'on a cyniquement baptisés d'un nombre, le 523.

ENSEIGNEMENT La Haute Ecole pédagogique n'a pas assez de places pour accueillir tout le monde à la rentrée d'août. La sélection suscite la grogne.

Cent trente candidats recalés à la HEP. Un record

Ils étaient 483 à souhaiter commencer les cours de la Haute Ecole pédagogique au mois d'août. La HEP a accepté 332 personnes. Une vingtaine a retiré sa candidature, les 130 autres se sont vu refuser l'accès. Colère des recalés et menace de recours. L'Etat se justifie en précisant qu'il ne peut accueillir plus de candidats que de places disponibles et que certaines branches d'enseignement sont tellement embouteillées qu'il n'est plus nécessaire, pour le moment, d'y former de nouveaux maîtres.

«J'ai été convoqué pour un entretien, dont on ne m'avait

pas dit qu'il avait de but d'examen. A la fin, on m'a lu une clause précisant que l'entrée à la HEP n'était pas garantie.» Ce candidat recalé est tombé de haut, en prenant connaissance de la lettre reçue la semaine dernière lui annonçant que sa candidature n'était pas retenue. Il n'est pas seul dans ce cas, puisque plus d'une centaine de personnes ont été recalées.

C'est un record, dû au fait que la HEP n'offre plus qu'une rentrée possible pour débiter le cursus menant à la profession d'enseignant, au mois d'août. L'entrée en mars n'est désormais plus possible,

une des conséquences de la réorganisation de la HEP décidée ce printemps par la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon. Du coup, le nombre de prétendants pour août a explosé. «Nous avons ouvert quelque 330 places, explique Cyril Petitpierre, responsable de la formation ad intérim, il n'était pas possible de faire plus.»

Les explications de l'Etat laissent de marbre les candidats refusés. En cause, selon eux, les critères de sélection et le fait que les jurys n'étaient pas les mêmes pour tous. Au DFJ, on répond qu'effectivement des examinateurs diffé-

rents ont vu les candidats, vu leur nombre. Quant aux critères, ils étaient variés, allant de la présentation du dossier, en passant par la maîtrise du français, la pertinence de la motivation et les expériences de vie précédentes (activités sociales).

Il n'est pas certain que ces explications calment les personnes qui ont échoué. Plusieurs annoncent leur intention de faire recours, au besoin en s'appuyant sur des lettres de professeurs de l'UNIL.

De son côté, le Conseil des étudiants présente une demande. Que les personnes

dont l'accès à la HEP vient d'être refusé soient placées en liste d'attente et qu'elles ne soient pas considérées comme étant en échec, ce qui a comme conséquence qu'elles n'ont plus qu'une possibilité de se présenter pour tenter à nouveau leur chance.

Le DFJ est prêt à entrer en matière sur ce point pour 30 des 130 recalés. Ceux qui ont la malchance d'avoir des branches d'enseignement qui sont embouteillées, et donc où les perspectives d'emploi sont bouchées. C'est le cas pour l'espagnol, la chimie, l'histoire, l'histoire de l'art, la philosophie et la psychologie. En re-

vanche, selon Cyril Petitpierre, les débouchés restent possibles en français, allemand, anglais et mathématiques. Là, il n'y a pas pléthore d'enseignants.

MICHEL PONT

NAISSANCES

Valentine et ses parents ont la joie de vous annoncer la naissance d'

Aurélié

5 juin 2005

Laurence et Mario Verdicchio-Voruz
1091 Grandvaux